

# ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2016

## DE L'AAIHP

TENUE LE 20 MARS 2017

### ORDRE DU JOUR

- 1 . *RAPPORT MORAL DU PRESIDENT* : Emmanuel **CHARTIER-KASTLER**
- 2 . *RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL* : François **DANIEL**
- 3 . *RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER* : Philippe **BRUN**
4. *QUESTIONS DIVERSES* (à faire inscrire en début de séance auprès du Secrétaire général)

## PRESENCE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### PRESENTS

Philippe BRUN - Jean-Pierre BRUNET - Antoine CASTEL - Emmanuel CHARTIER KASTLER -  
François DANIEL - Pierre DESBIEZ- Alain HAERTIG - Claude HAMONET – Anne-Marie  
KAPRON - Bernard KRON - Sylvie Athéna ROUER SAPORTA – Patrick SERPEAU -  
Christophe TRESALLET - Jean VALTY - Jean- Nicolas VIDART - Richard VILLET

#### EXCUSES

Michel ARSAC- Clément BOUCCARA - Jean-Pierre COUSTEAU - Claude François DEGOS -  
Rozen d'ESPEREY - Jérémie LEFEVRE - Philippe MONGREDIEN -

#### ABSENTS

(Présidents et vice-présidents Internes/ CCA) -

### MEMBRES DE L'AAIHP

Maryse HUBERT – Ivan LAPREVOTTE - Annie STAMMLER – François MONNEINS - Dinah  
VERNANT - Philippe POULIOT - Georges OUTZEKHOVSKY - Gérard BONN - Johanne  
POISSON

Pas d'élection cette année comme prévu dans les statuts  
Le conseil reste constitué comme l'année dernière

## **1 - ADMINISTRATEURS AIHP**

### **Anciens présidents (sans droit de vote)**

Pr Michel ARSAC	promo 1949	Chir Visc
Pr Alain HAERTIG	promo 1972	Uro
Pr Richard VILLET	promo 1973	Gynéco

### **Membres AIHP (20 membres)**

1-Dr Clément BOUCCARA	promo 1967	Ortho traumato
2-Dr Philippe BRUN	promo 1981	Pédia
3-Dr Jean-Pierre BRUNET	promo 1961	Chir Ortho
4-Pr Antoine CASTEL	promo 1958	Med Interne
5-Pr Emmanuel CHARTIER-KASTLER	promo 1984	Uro
6-Pr Jean-Pierre COUSTEAU	promo 1965	Cardio
7-Pr François DANIEL	promo 1961	Dermato
8-Dr Pierre DESBIEZ	promo 1961	Chir
9-Dr Rozen d'ESPEREY	promo 1965	Ophthlmo
10-Pr Claude HAMONET	promo 1965	Med Phys Réadap
11-Dr Anne Marie KAPRON	promo 1970	Chir Plast Reconstruct
12-Dr Bernard KRON	promo 1965	Chir Visc
13-Dr Jérémie LEFEVRE	promo 2002	Chir Visc
14-Dr Philippe MONGREDIEN	promo 1971	Chir Visc et Digest
15-Dr Sylvie-Athéna ROUER-SAPORTA	promo 1990	Psy
16-Dr Patrick SERPEAU	promo 1971	Chir Gyn et Digest
17-Dr Christophe TRESALLET	promo 1994	Chir Visc
18-Pr Jean VALTY	promo 1955	Cardio
19-Dr Jean-Nicolas VIDART	promo 1965	Med Interne
20-Pr Claude-François DEGOS ( <b>Ancien Président</b> )	promo 1965	Neuro

(Désigné comme **membre temporaire en CA** comme prévu dans **Règlement Intérieur** pour deux ans - validation définitive prochain vote en 2018)

## **2 - ADMINISTRATEURS IHP en exercice :**

Deux postes automatiquement attribués au président et au Vice-Président du Syndicat des Internes.

## **3 – ADMINISTRATEURS CCA en exercice :**

Deux postes automatiquement attribués au président et au Vice-Président du Syndicat des Chefs de clinique.

## **LISTE DECEDES 2016**

ASSUIED David 1954	HIDDEN Geneviève 1954
BARBEROUSSE Jean Pierre 1972	HOLZER Jacques 1949
BLERY Michel 1964	HOUDARD Claude Jean Marie 1944
BOIVIN Pierre 1951	LABROUSSE Jacques 1963
BORDE Jacques 1950	LAGRUE Gilbert 1950
BOUVATTIER Philippe 1948	LEMOINE François 1969
BRAGARD Michel 1956	MALVY Paul 1946 (concours de liquidation 1945)
BRANCHE Dominique 1973	MARTINAUD DEPLAT Alain 1960
CLAY Roland 1951	MECHELANY Carine 1982
COHEN Lucien 1954	MENKES Charles Joël 1962
COTIN Guy 1961	MERY Jean Philippe 1953
DANIEL Françoise 1969	MOINET Philippe 1965
DIEBLER Claus 1970	MONTETE Pierre 1951
DUPUIS Jean François 1967	MORCHOISNE Philippe 1960
ECALLE Jean Claude 1952	PAUWELS Robert André 1949
FLORENT René 1949	PIRONNEAU Armand 1947
FOURMESTRAUX Jean 1977	PIWNICA Armand 1953
FRIEZ Louis Pierre 1961	PLANCHE Claude 1964
GARNIER VERDOUX Christiane 1944	SERVANT Jean Marie 1971
GARRIGUES Jean 1943	TINEL Georges 1948
GORIN Jean Pierre 1964	VAUDOUR Gérard 1964
GUYOT Jean François 1957	VERLIAC Philippe 1953
HAYE Christian 1953	VIALATTE Philippe 1965

## **Rapport moral du Président : Emmanuel CHARTIER-KASTLER**

Chaque année nous présentons statutairement le bilan de nos activités devant vous et cet exercice qui pourrait être routinier revêt une importance majeure pour votre bureau. En effet sans ces points réguliers, nous ne reconnaitrions pas les progrès effectués et les difficultés rencontrées. Notre Secrétaire général vous rapportera les activités passées et la grande étape de l'année qu'a été la rénovation de notre base de données avec un changement de logiciel et je l'espère un saut qualitatif vers le numérique via internet pour tous.

Tous nos plus jeunes collègues pourront, je l'espère, dans un avenir proche se connecter à leurs données personnelles et cotiser en ligne. Ce qui pourrait paraître pour certains une évidence est pour une association comme la nôtre, un effort humain et financier très important. Que nos permanents, Doriane et Dominique trouvent ici l'expression de notre gratitude pour l'effort accompli.

Tournons-nous maintenant vers les perspectives à venir. La plus importante est la mise en place de la réforme pédagogique du DES qui se mettra en place à la rentrée 2017. Elle va représenter un bouleversement supplémentaire de la formation des plus jeunes et pour nous, nous conforte vers les choix statutaires actés l'an passé pour notre devenir. La formation de spécialistes est à l'avenir ancrée dans un statut et une formation très étudiante de troisième cycle, plus encadrée par les

tuteurs et coordonnateurs de DES mais aussi moins responsabilisant. Nous ne pouvons que le constater, le déplorer et profiter de l'occasion pour rappeler à nos plus jeunes collègues que sans stigmatiser ni mettre au ban la médecine générale, cette dernière n'obéit définitivement pas au même processus de formation et d'enseignement. Nous l'avons toujours dit et écrit, nous avons toujours soutenu l'idée que la médecine générale devait être élevée dans sa qualité de formation et d'encadrement au rang de toutes les spécialités, mais les faits restent têtus et nous font regretter parfois le temps qui passe. Pour tous ceux d'entre vous qui ne suivent pas cette actualité de près, sachez que dès la prochaine rentrée toutes les spécialités sont filiarisées et dépendantes d'arrêtés fixant le nombre de postes accessibles aux choix pour les jeunes classés de l'ECN.

De notre côté, il nous faut définitivement attirer les jeunes spécialistes pour souder la profession et entretenir cet esprit de corps au bénéfice des patients.

Un sujet ne peut être occulté lors de notre AG, c'est celui du harcèlement et des requêtes des internes en exercice pour voir certaines pratiques disparaître. Nous ne pouvons en aucun cas tolérer le moindre harcèlement moral ou physique lors de la formation au contact des équipes universitaires et hospitalières qui encadrent les internes en exercice (étudiants de troisième cycle). Cependant la limite entre un compagnonnage actif et exigeant et la perception d'un harcèlement par le collègue (horaires de travail, demande d'investissement intellectuel, ...) peut être ténue. Nous avons tous en souvenir ces heures de travail indues, non rémunérées et harassantes pour ne pas laisser au « patron » l'impression de la tâche inachevée au contact des patients. Ce souvenir ne doit pas être enjolivé pour devenir une base normale de raisonnement. Il me vient pour ma part la réflexion suivante : si l'hôpital, et je ne parle que de lui pour l'instant, fonctionnait avec les personnels adaptés à chaque tâche et respectant les missions de chacun, aucun interne ne percevrait cette sensation de harcèlement. Nos structures doivent balayer devant leur porte au regard des faits récents. Notre générosité naturelle dans la délivrance du soin a laissé dériver leur organisation vers des exigences inadmissibles.

Je vous livre cette idée à l'occasion de notre AG, mais ne devrions-nous pas analyser les fiches de postes des missions de l'étudiant de troisième cycle et de l'assistant post troisième cycle pour les protéger et exiger d'eux l'investissement intellectuel et universitaire nécessaire à la préparation du bon spécialiste médical. La mission « compétences » d'Yves Matillon il y a plusieurs années, comme la préparation des core curriculum de chaque discipline vont dans ce sens pour la partie intellectuelle de chaque discipline. Pourquoi ne pas écrire clairement les missions attendues, et par effet miroir, les missions qui ne leur sont pas dévolues dans le fonctionnement hospitalier des DES, afin de les protéger et que nous réinvestissions ce champ de l'organisation du soin hospitalier.

L'autre perspective majeure est celle de la dégradation constante et aggravée du déficit de nos hôpitaux publics. Ils sont la victime désignée (avec les établissements privés) pour transférer le déficit des comptes de santé...Comment peut-on imaginer que nos plus jeunes collègues soient formés dans la sérénité et dans l'optimisme à travailler dans des structures dont les moyens quotidiens sont en dégradation constante ?

Après ces réflexions concernant notre environnement, permettez au Président que je suis de regretter que nous n'arrivions pas à avoir plus de cotisants annuels à l'AAIHP. Nos actions n'en seraient que plus nombreuses et notre entraide plus large. Vous savez mon attachement à défendre la pérennité de l'AAIHP contre vents et marées et afin d'attirer les plus jeunes collègues, je plaide

pour des cotisations adaptées dans leurs périodes de formation afin qu'ils intègrent l'esprit de corps. Notre trésorier saura y travailler et faire des propositions en ce sens. L'accès numérique facilité devrait y contribuer. Il nous faudra savoir créer des événements à l'occasion du 135<sup>ème</sup> anniversaire de notre création en 2018.

Enfin et pour conclure, je vous rappelle notre engagement à travailler sur l'histoire de l'AAIHP et de ses membres pendant la grande guerre, et je souhaite vivement que nous puissions pour l'année prochaine, et si possible le 11 novembre 2018, produire un document historique et prendre part à des événements commémoratifs de la vie de nos héroïques collègues entre 1914 et 1918. Une recherche sur l'histoire de l'AAIHP dans cette période serait également intéressante à produire. Nous devons y travailler.

Ch(è)r(e)s collègues, Mesdames, Messieurs je tiens à vous remercier encore de la confiance que vous témoignez au CA de l'Association. Rendez-vous en 2018.

### **Rapport d'activité du Secrétaire général : François DANIEL**

François Daniel remercie très vivement tous ceux et celles qui l'ont aidé au bon fonctionnement de l'AAIHP en 2016.

Le président, Emmanuel Chartier Kastler, par nos entretiens téléphoniques hebdomadaires ; le trésorier, Philippe Brun qui surveille de près les finances de l'Association ; le secrétaire adjoint Patrick Serpeau qui s'est joint à JeanValty pour la sélection des nombreux protocoles de demande de bourse Master, ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration toujours fidèles à chacune de ses réunions. Celles-ci se sont déroulées les lundis 30 mai, 3 octobre, et 12 décembre 2016.

Il remercie également les deux permanents Dominique Carré et Doriane de Nazelle, chevilles ouvrières de l'AAIHP et qui gèrent admirablement, chacun dans son domaine, nos activités éditoriales, la communication et toute l'infrastructure administrative de l'Association.

### **1 – COTISATIONS**

□ 1369 collègues ont cotisé à l'AAIHP cette année. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2015 (1319 soit + 3.5%). L'analyse plus fine permet deux remarques :

- malgré l'élévation du nombre de cotisants, le montant global a diminué, passant de 112 210 à 110 279 euros. Ceci semble dû à l'élévation du nombre de cotisants à l'occasion de la Bourse Master, qui a doublé d'une année à l'autre, et dont le montant est inférieur à celui réglé par les autres collègues.

- l'analyse des flux financiers par décennie des cotisants est la suivante :

1940/1950 : 26 cotisants  
1950/1960 : 200 cotisants  
1960/1970 : 345 cotisants  
1970/1980 : 337 cotisants  
1980/1990 : 253 cotisants  
1990/2000 : 175 cotisants  
Sup à 2000 : 33 cotisants

Les promotions allant de 1960 à 1980 font environ la moitié du montant global. Ces analyses ont été rendues possibles par la modernisation de l'outil informatique et l'introduction de la base comme moyen de communication et d'information rapide des collègues. Cependant la conclusion reste toujours la même : pratiquement aucun jeune collègue nommé depuis 2004 ne cotise, seuls les lauréats de la Bourse Master continuent à le faire une fois par an, alors que ceux ayant déposé un dossier sans avoir été lauréat ne le font pas.

## **2 – POLITIQUE VIS-A-VIS DES JEUNES COLLEGUES**

### **a) L'aide aux familles**

Raison fondatrice de l'AAIHP, elle s'est poursuivie en 2016 avec le soutien de 6 familles pour un montant global de 16 739 euros.

- Elle se monte à 1 500 euros par an et par enfant scolarisé, pour un revenu familial inférieur à 25 000 euros par an. L'allocation est ensuite dégressive si le revenu familial augmente.
- Son attribution est conditionnée par l'établissement d'un dossier comportant toutes les justifications souhaitées, en particulier certificat de scolarité en cours pour les enfants et photocopie de la déclaration des revenus.

### **b) La Bourse Master**

Créée en 1990 à l'instigation de Richard Villet, elle se monte à 25 000 euros et a été attribuée en 2016 à :

**Sarra Mazouz Dorval - PROMOTION 2005 - CCA**

« Conservation et sauvetage des lambeaux libres après ischémie vasculaire : effets tissulaires de l'ischémie/reperfusion et intérêt des dispositifs médicaux de conservation /reperfusion des lambeaux ex vivo Etude préliminaire chez le porc »

Le cru 2017 est encore plus fourni avec 65 protocoles envoyés (contre 30 en 2016) – Cette affluence pose 2 problèmes :

- un travail de sélection de plus en plus lourd,
- mais aussi la discussion sur le montant élevé de la bourse, les protocoles sélectionnés sont étant d'excellent niveau et très difficile à départager faut-il diviser en deux le montant de la bourse ?

### **c) La Bourse Mobilité un an à l'étranger**

C'est la nouveauté de l'année, décernée en octobre 2016 à Benjamin Rohaut (promotion 2004) pour son projet

« Relations entre conscience et représentations sémantiques verbales : approche comportementale et neurophysiologique chez le sujet sain et le patient cérébro-lésé – Valeur pronostique de la connectivité fonctionnelle corticale dans le coma (étude pilote dans le coma post anoxique).

D'un montant de 40 000 euros, elle est financée par moitié par le SCCAHP et par moitié par l'AAIHP. Cette mobilité d'un an est un passage quasi obligatoire pour les jeunes collègues qui se destinent à une carrière hospitalo-universitaire. Son financement s'apparent pour eux à une véritable course d'obstacle-chasse au trésor, l'APHP n'assurant ce financement que pour 1 ou 2 personnes.

Son jury est composé de 9 membres : deux représentants de chacune des structures parrainant la bourse, deux médecins, deux chirurgiens et un directeur de recherche appartenant à des CHU différents.

En 2016, 8 projets ont été déposés et longuement discutés au sein de la réunion du jury.

### **d) Les Prix d'Excellence 2016/2017**

Attribués l'un en médecine l'autre en chirurgie, concernent les internes en fin de parcours ayant publié en premier, dans des revues à fort impact factor.

45 dossiers ont été examinés par Christophe Tresallet et Jérémie Lefevre qui ont retenu :

- en médecine : Jean-Charles Nault
- en chirurgie : Pierre Delorme

En conclusion l'ensemble du budget alloué à ce poste est important et aboutit à la somme de 47 000 euros une élévation significative du nombre de cotisants pourrait permettre d'augmenter encore cet effort, qui est particulièrement prisé par les jeunes si on en juge par le nombre croissant de dossiers reçus.

### **3 – COMMUNICATION**

#### **a) Revue *L'Internat de Paris***

4 numéros de la revue nouvelle formule ont été édités en 2016 (83 consacré à la cardiologie, 84 pour l'oncohématologie, 85 la neurologie et 86 en néphrologie).

Le contenu s'efforce de cadrer au plus près l'actualité professionnelle et événementielle. Les retours sont très bons.

Je tiens à remercier le travail et le temps qu'y consacre Christophe Trésallet, notre directeur de la rédaction.

#### **b) *Le Grand AIHP***

L'édition 2016 que vous allez recevoir a concerné uniquement les collègues en activité dont nous connaissions en même temps la spécialisation et une adresse d'exercice.

Le Grand AIHP 2017 concernera l'ensemble des AIHP, avec en particulier plus de 5000 nouveaux jeunes collègues issus des ECN dont l'AIHP possède les adresses mail.

Répertoire international souhaitable.

#### **c) Les sites de l'Association**

Ils gardent toujours une excellente fréquentation.

Le site *aaihp.fr* enregistre en moyenne 400 visites par jour.

Le site *linternatdeparis.fr* est réservé aux membres du corps médical avec identification et mot de passe et reste à plus de 9 300 inscrits (90 % sont des étudiants).

### **4 – REUNIONS PROFESSIONNELLES**

□ Deux réunions ont été organisées en collaboration avec l'AAA-APHP

- 24 mars 2016 : le colloque Responsabilité médicale et expertise sous la présidence d'Alain Haertig a été une grande réussite, de par la qualité des orateurs et l'intérêt du sujet traité. Les communications présentées ont déjà fait l'objet d'une première édition dans le numéro 84 de la revue *L'Internat de Paris*. Les autres interventions seront éditées au cours de l'année 2017.

- 22 février 2017 : L'art à l'hôpital, a réuni une trentaine de collègues auxquels ont été présentées les diverses réalisations en matière d'art plastique effectuées dans les hôpitaux de l'APHP et au CHU de Montréal.

## 5 – REUNIONS EXTRA-PROFESSIONNELLES

- **La troisième exposition de l'Association des Artistes Professionnels de Santé (AAPS)** s'est tenue en novembre 2016 à l'Espace LHOMOND (Paris Vème) et a connu le même succès que les deux précédentes. La quatrième exposition devrait avoir lieu courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.
- Un **café littéraire** s'est tenu à cette occasion, il sera suivi d'un second le jeudi 30 mars 2017, animé par Jean-Pierre Brunet.

## 6 - PROJETS POUR L'EXERCICE 2017 /2018

- La réorganisation du mode de perception des cotisations devient impérative. Les frais d'impression et postaux des courriers de relance, seuls efficaces, car les rappels par mail sont inopérants, absorbent 60% des recettes. Il est indispensable de mettre en place un moyen moderne, rapide et efficace de paiement surtout auprès de nos jeunes collègues. L'opportunité d'un prélèvement automatique, résiliable chaque année, doit être discutée.
- La présence de l'AAIHP sur les réseaux sociaux est rendue nécessaire au vu de l'évolution sociétale. L'arrivée de l'AAIHP sur Facebook se fera au début de second semestre.
- Une seconde édition, revue et augmentée de l'ouvrage *Les internes racontent ..... la Salle de Garde*, devrait intervenir début novembre. Elle sera enrichie des contributions émanant de jeunes collègues qui s'efforcent de conserver nos traditions. Une diffusion plus large auprès des librairies qui pourraient le mettre en vitrine serait opportune.
- Le programme des réunions est actuellement peu fourni. L'idée des « Jeudi de l'Internat » débat d'une heure, transmis en vidéo qui serait ultérieurement mise sur le site reste séduisante, et nécessite un gros travail de préparation, et n'a recruté que très peu de volontaires.

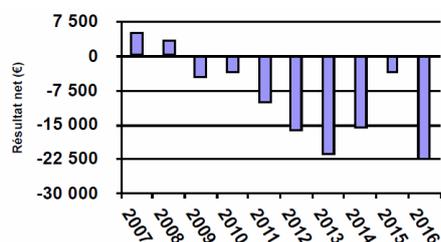
En conclusion, je souhaite que l'AAIHP poursuive son évolution pendant cette année et espère qu'en mars 2018 le renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration puisse se tenir dans de nouveaux locaux adaptés.

### **Rapport moral du trésorier : Philippe Brun**

Au 31 décembre 2016, la situation financière de notre association était pour la huitième année consécutive en déficit. Ce déficit est en augmentation par rapport à l'année précédente (-22 691 € cette année et -3564 € en 2015). Il est important de noter qu'une partie des dépenses sont prises en charge sur l'ex-fond de prévoyance et ne sont donc pas incluses dans ce bilan. Il s'agit des différentes bourses de recherche (47 000 €) ainsi que de l'aide aux familles (15 613 €).

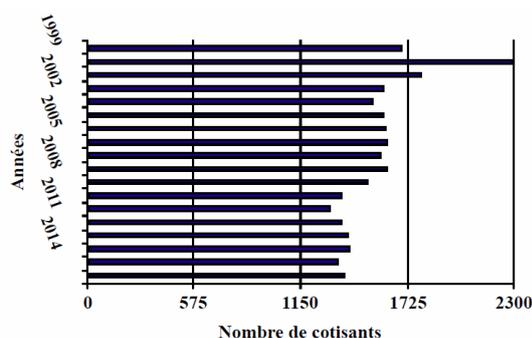
Ces mauvais résultats sont essentiellement la conséquence de la baisse du nombre de cotisants et des frais importants que nous engageons pour relancer les cotisations.

Pour mémoire le solde des comptes des années précédentes est indiqué dans le tableau ci-dessous :



Cette année nous avons enregistré un peu plus de cotisants que l'année dernière (1389 contre 1360 cotisants l'année précédente). Depuis 2010 le nombre de cotisants est globalement stable autour de 1400.

Il faut trouver de nouveaux cotisants parmi la population des Chefs de Clinique Assistant des Hôpitaux comme maintenant nos nouveaux statuts nous l'autorisent. Une augmentation d'environ 500 cotisants devrait nous permettre d'équilibrer nos comptes.



Les produits sont en faible diminution (148 553€ cette année vs 156 594€ l'année dernière, -3%), malgré une augmentation du nombre de cotisants (+2%). Nous avons plus de cotisants dans les catégories de cotisation les plus faibles. Par ailleurs la quantité des dons a aussi diminué.

Pour rappel, les cotisations sont les suivantes : 35€ pour les IHP et 50 € pour les CCA en exercice, 90 € pour les AIHP en exercice et 70 € pour les retraités.

Il faut aussi noter que les laboratoires Servier subventionnent l'association pour 27 500 € (soit 19% de nos recettes). Cette année cette subvention a été provisionnée dans nos comptes alors que nous ne l'avons pas encore reçu. Avec la nouvelle direction de Servier, la pérennité de cette subvention est fortement compromise. Nous devons la rencontrer pour en rediscuter.

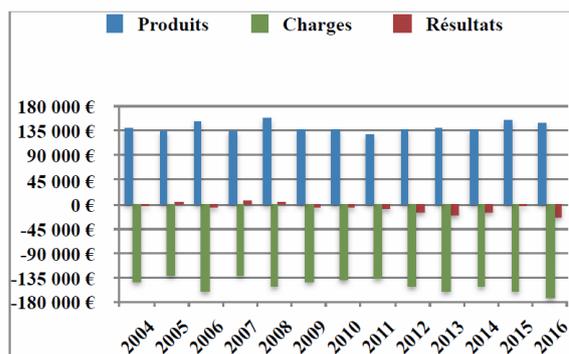
Il est donc impératif de trouver de nouveaux donateurs. Une communication sur notre activité de soutien à la recherche pourrait nous aider à trouver des petits donateurs en dehors du domaine médical et pharmaceutique.

Les charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à celles de l'année précédente (-171 297€ cette année et -160 158€ en 2015, +7%). Les recettes ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation. Les principales dépenses sont :

- 59 543€ pour les frais postaux des appels à cotisation (+8% par rapport à 2015, lié aux relances de cotisation),
- 34 050€ pour l'impression des appels à cotisation (+20% par rapport à 2015),
- 36 044€ reversé à la société des Editions de l'AAIHP pour l'abonnement à la revue (+29% par rapport à 2015). Nous avons décidé lors de notre précédente AG d'augmenter cette cote part de 20€ à 25€ par cotisant.
- 23 089€ pour les salaires (stable),

Les frais d'impression et d'envoi des appels à cotisation et les relances ont représenté cette année 60% de nos dépenses annuelles. Avec la réforme de nos statuts nous avons enregistré plus de 7000 nouvelles adresses de CCA, ce qui explique l'augmentation de ce poste de dépense. Nous dépensons donc 67€ pour obtenir une cotisation moyenne de 79€.

Il faut absolument réduire ce poste en augmentant la rentabilité de nos appels à cotisation. Cette année nous allons exclure des envois papier les générations des promotions supérieures à 2000, qui sont plus à l'aise avec internet. Nous allons mettre en place plusieurs modes de paiement de la cotisation : chèque, prélèvement automatique, virement et paiement sécurisé par internet.



Cette année l'aide aux familles et les différentes bourses de recherche ont été intégralement prise en charge par les anciens fonds de prévoyance des Internes et des Chefs de Clinique et n'ont donc pas été intégrées dans le compte de résultat sus jacent.

En effet le protocole d'accord que nous avons signé avec les Internes nous impose de n'utiliser l'ancien fond de prévoyance des Internes que pour le soutien à la recherche ou pour des actions d'entraide. Ce fond ne doit pas être utilisé pour le fonctionnement quotidien de l'association.

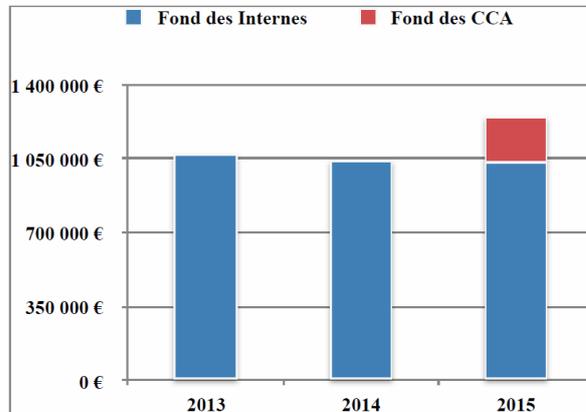
Le détail de ces dépenses est le suivant:

- Aide aux familles : 15 613€ (20 847€ en 2015).
- Bourses et Prix de recherche : 47 000€. Nous avons dépensé 27 000€ l'année dernière.

Cette différence est due à la nouvelle bourse de recherche donnée en commun avec le syndicat des CCA (bourse de 40 000€ partagée en deux, entre AAIHP et CCA).

Le détail du bilan de nos actifs correspond au portefeuille de placement de l'ex- fond de prévoyance des Internes. Cette année il est crédité de 1 036 906€ contre 1 044 116€ en 2015. De plus cette année s'ajoute l'ancien fond de prévoyance des CCA crédité de 213 000€.

A noter dans ce bilan une créance de la société des éditions de l'Internat de 12 741 €. Nous avons consenti un prêt de 38 112 € lors de la création de cette SARL.  
Pour mémoire l'association reste devoir 123 000 € à la SARL Société de l'Internat, au titre d'un emprunt pour l'organisation du bicentenaire de l'Internat des hôpitaux de Paris en 2002.



L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de l'approbation de l'ensemble des documents présentés (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, compte de résultat, bilan, annexes).

**Emmanuel Chartier-Kastler**  
Président

**François Daniel**  
Secrétaire général

**Philippe Brun**  
Trésorier